

Les femmes victimes de violences encore plus sous pression

La députée Vanessa Matz (CDH) réclame des mesures d'urgence.

En ces temps de promiscuité extrême au sein des foyers, les femmes victimes de violences sont encore plus sous pression.

Les associations luttant dans ce créneau notent une augmentation de 25 à 30% des cas signalés depuis le confinement. Et cela bien qu'il soit plus compliqué pour les victimes de téléphoner et lancer l'alerte vu que "l'autre" est à portée de main.

La députée Vanessa Matz (CDH) propose toute une série de mesures. La première vise à consolider le rôle préventif de la police.

L'exemple vient de Bruxelles: "Le service d'assistance aux victimes de la zone de Bruxelles-Nord (NdIR: Schaerbeek, Evere et Saint-Josse-ten-Noode) prend contact avec les personnes qui ont déposé plainte au commissariat ces trois derniers mois, afin de s'enquérir de l'évolution de leur situation avec le confinement."

La députée CDH propose d'étendre cette mesure à toutes les zones de police. Une uniformité qui passerait par une circulaire du ministre de l'Intérieur, Pieter De Crem. L'extension porterait aussi sur le cahier des charges: "Les associations proposent que les

auteurs soient également contactés de manière à exercer sur eux une certaine pression."

La deuxième mesure vient de l'étranger, de France, là où les femmes peuvent donner l'alerte en pharmacie. "En allant chercher des médicaments, si la victime est seule, elle peut prévenir le pharmacien qui alertera tout de suite les forces de l'ordre. Elles viendront alors immédiatement, explique la dé-

putée. Si jamais le conjoint violent est présent dans l'officine, la femme peut utiliser un code devant le pharmacien, comme 'masque 19'. Là aussi, le pharmacien prévient immédiatement les forces de l'ordre."

Le 3 avril, 22 000 pharmacies ont reçu la procédure pour accueillir et aider les victimes de violences.

En France toujours, un numéro d'urgence gratuit auquel il est possible d'envoyer des SMS, initialement créé pour les sourds et malentendants, est mis à disposition. Tout comme une plateforme Internet, arretonslesviolences.gouv.fr, sur laquelle des policiers et gendarmes formés prennent les signalements, lancent les enquêtes et les interventions.

Autre dispositif: la mise en place de "Points d'accompagnements éphémères" dans les centres commerciaux; les victimes y sont accueillies dans des locaux garantissant la confidentialité.

Vanessa Matz réclame les mêmes mécanismes en Belgique.

La troisième mesure est ren-

due nécessaire par le fait que, dans la plupart des communes, en cette période gelée, il n'y a plus d'attribution de logements sociaux. Des logements qui, en temps normal, permettent d'héberger, de façon tournante, les femmes en danger. Par ailleurs, les maisons d'accueil et les refuges sont saturés.

À l'instar des associations, Vanessa Matz souhaite qu'il y ait appel à tous les bourgmestres afin qu'ils mettent à disposition des logements sociaux supplémentaires dédiés à cette problématique, comme c'est par exemple le cas à Namur.

L'autre idée consisterait en la mise à disposition d'hôtels. En France, un financement jusqu'à 20 000 nuitées est sur les rails. À Bruxelles, le collège de la Cocof a mis à disposition un hôtel exclusivement dédié à l'hébergement de femmes victimes de violences intrafamiliales en cette période de confinement.

Toutes ces propositions seront débattues ce mercredi en commission de l'Intérieur.



Les associations luttant dans ce créneau notent une augmentation de 25 à 30% des cas signalés depuis le confinement. © SHUTTERSTOCK